



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. STATUT ARBITRAGE – Rectificatif
3. COMPETITIONS JEUNES – Engagements des niveaux 2 et 3
4. COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION
5. COUPES SENIORS – Réunion du 5 septembre 2025
6. COMPETITIONS FEMININES – Championnat Seniors à 8
7. FESTIVAL FOOT U13 - Règlement
8. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- α soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- α soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 7 SEPTEMBRE 2025** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 14 SEPTEMBRE 2025** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 21 SEPTEMBRE 2025** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Jean Marie HUYS.



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

CLUBS AUTORISES A UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

(Rectificatif au 4 septembre) – Parution du vendredi 5 septembre 2025



Conformément à l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage, les clubs indiqués ci-dessous sont autorisés à aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires titulaires d'une licence « Mutation » à placer dans les équipes désignées.

Cette mutation est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Clubs	2 Mutés supplémentaires	1 Muté Supplémentaire	1 Muté Supplémentaire
FC ANNAY / LENS		SENIORS (D3)	
OS ANNEQUIN		SENIORS (D6 équipe 2)	
FC AUCHEL		SENIORS (D3)	
US CHT AVION		SENIORS (D3)	
AS BAILLEUL sir BERTHOULT		SENIORS (D4)	
AS BEAURAINS		SENIORS (D4)	
US BILLY BERCLAU		SENIORS (D5 équipe 2)	
FC BOUVIGNY		SENIORS (D5)	
O BURBURE		SENIORS (D3)	
AS COURRIERES		U 15 (Féminines)	
AAE DOORGES		U 17	
ES DOUVRIIN		SENIORS (D4)	
SC FOUQUIERES		SENIORS (D3)	
US GONNEHEM		SENIORS (D3)	
JF GUARBEQUE		U 15	
US HOUDAIN		U 16	
US IZEL /EQUERCHIN		SENIORS (D6)	
US LAPUGNOY		U 18	
AFC LIBERCOURT		SENIORS (D3)	
O LIEVIN		U16	FEMININES (Int. Dist).
USA LIEVIN	SENIORS (D3)		
FC LILLERS		SENIORS (D3 équipe 2)	SENIORS (D5 équipe 3)
AS LOISON		SENIORS (D2)	
USSM LOOS en GOHELLE		SENIORS (D2)	
EC MAZINGARBE		SENIORS (D3)	
JF MAZINGARBE		SENIORS (D3)	
US MONCHY au BOIS		U 17	
US MONCHY BRETON		SENIORS (D5)	
AS NOYELLES / VERMELLES		SENIORS (D5)	
US ROUVROY		SENIORS (D1)	
ASSB OIGNIES		SENIORS (D1)	
AJ RUITZ		SENIORS (D5)	
RC SAINS / GOHELLE		U 16	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (**SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR**) dans un délai de **7** jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de **110** euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

POUR INFO CLUBS de LIGUE AYANT des MUTES SUPPLEMENTAIRES			
Clubs	2 Mutés supplémentaires	1 Muté Supplémentaire	1 Muté Supplémentaire
ES ANZIN ST AUBIN		SENIORS (R2)	
ST BETHUNE		U18 (R1)	
CS AVION	SENIORS (R2)		
Car. BILLY MONTIGNY	SENIORS (R3)		
ES BULLY les MINES		SENIORS (R3 équipe 2)	
O HENIN		SENIORS (R3)	
RC LABOURSE		SENIORS (R3)	
RC LENS	U 14 (R1)		
US NOEUX les MINES		SENIORS (R3)	
SCPP WINGLES	U17 (DISTRICT)		

Le président de la Commission du Statut Arbitrage
Daniel SION





COMPÉTITIONS JEUNES

(parution du vendredi 5 septembre 2025)



RAPPELS

Le règlement des compétitions JEUNES (*Brassages + Championnat*) sauf football animation se trouve à l'Annexe 7.3 des Règlements Généraux du District ARTOIS.

Des points importants pour l'organisation de la saison sont précisés dans l'HEBDO FOOT n°939 du 15 juillet 2025.

L'usage de la FMI est obligatoire, avec transmission des résultats au plus tard à 22 heures le jour de la rencontre.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, il est impératif que le club recevant transmette la feuille de match papier scannée pour le lundi midi (12 heures).

Pour tout manquement à cette obligation, le club recevant est susceptible d'avoir match perdu avec 0 point. Le club visiteur sera gratifié du nombre de points lui revenant en fonction du score.

Les classements généraux paraîtront à l'issue de la 3^{ème} journée.

A l'issue des brassages, les clubs souhaitant évoluer dans le niveau inférieur doivent se faire connaître avant la 4^{ème} journée des brassages.

Article 6.4.1 : Pour la 2^{ème} journée des brassages des U18 N1, U17, U16 N1, U15 N1 et U14, la priorité sera donnée à l'alternance suivant le classement par rapport à l'échiquier.

Exemple : Les 1^{er} et 2^{ème} ont reçu, les 3^{ème} et 4^{ème} se sont déplacés ; pour la 2^{ème} journée, le 3^{ème} recevra le 1^{er} et le 4^{ème} recevra le 2^{ème}, etc...).

GROUPES des NIVEAUX 2 et 3 et U15 à 8

U18 N2 = 40 engagés

ESTEVELLES F.C.
FOQUIERES S.C.
HENIN O. 2
IZEL U.S.

BETHUNE A.F.C.L.L.
GUARBEQUE J.F.
LAPUGNOY U.S.
LYSSOIS A.S.

BOUBERS-CONCHY U.S.
HAILLICOURT E.S.
HEUCHIN-LISBG/VALLEE TERN.
PERNES C.S.

ANNEQUIN O.S.
AUCHEL F.C.
BEUVRY U.S. 2
SAILLY LABOURSE A.S.

BEAUMETZ SUD ART.
GIVENCHY U.S.
PAS en ARTOIS U.S.
RIVIERE/ARTESIEN

ATREBATE F.C. (AVESNES-SAULTY)
AUBIGNY-SAVY B. CAMB. L'AB.
BAP.-BERT.-VAULX A.S.
SAINTE CATHERINE E.S.

ANNEZIN U.S.	SAINS R.C.	AVION Chts U.S.
BURBURE O.	SERVINS-VERDREL F.C.	CROISILLES U.S. 2
LOISON A.S.	VERQUIN E.	DAINVILLE F.C.
VIOLAINES A.S. 2		
BAS PAYS U.S. (LA COUT. LOCON)	GRENAY A.G.	
HINGES F.C.	LENS A.S.	
RUITZ A.J.	MAZINGARBE E.C.	

U16 N2 = 25 engagés

AUCHEL F.C.	AIX A.A.E.	COURRIERES A.S.
HAILLICOURT E.S.	HERSIN F.C.	LIEVIN DIANA C.S.
HINGES F.C. 2	LABOURSE R.C.	NOYELLES GODT A.C.
SERVINS-VERDREL F.C.	SAINS R.C.	ROUVROY U.S.
BUSNES F.C.	BOUBERS-CONCHY U.S.	BAILLEUL A.S.
LA ROUPIE F.C.	HABARCQ C.S.	BEAURAINS A.S.
LABEUVRIERE E.S.	SAINTE CATHERINE E.S.	MONTIGNY F.C. 2
LAMBRES D.R.		
CALONNE F.C.		
CAUCHY A.S.		
LAPUGNOY U.S.		

U15 N2 = 50 engagés

GONNEHEM-CHOCQUES U.S.	ANNEZIN U.S.	AIX A.A.E.
LILLERS F.C.	BAS PAYS U.S. (LA COUT. LOCON)	AUCHY A.S.
LYSSOIS A.S.	HINGES F.C.	NOEUX U.S. 2
MARLES C.O.S.	LESTREM U.S.	SAINS R.C.
ARTOIS A.J.	ARRAS F.A. 2	HABARCQ C.S.
AUBIGNY-SAVY B. CAMB. L'AB.	ARRAS PTT A.S.	IZEL U.S.
LENS R.C. 2	SAINT LAURENT E.S. 2	LENS A.S.
MAROEUIL A.S.	SAINTE CATHERINE E.S.	LIEVIN U.S.A.
BRUAY U.S.O. 2	BREBIERES/FERIN	HOUDAIN U.S. 2
SERVINS-VERDREL F.C.	LOISON A.S.	LILLERS F.C. 2
VERQUIN E.	LOOS U.S.S.M.	PERNES C.S.
VIOLAINES A.S. 2	MERICOURT F.C.	RUITZ A.J.
ARTESIEN/RIVIERE	NOYELLES/LENS U.S. 2	GRENAY U.S.
COJEUL O.C.	OIGNIES A.S.S.B. 2	HENIN O.
ECOURT J.S.	ROUVROY U.S.	MEURCHIN U.S.O.
MONCHY au BOIS U.S.	SALLAUMINES A.O.S.C.	
COURRIERES A.S. 2		
DOURGES A.A.E.		
HARNES U.A.S. 2		

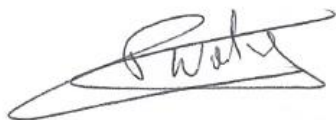
U15 N3 = 30 engagés

ANNEQUIN O.S.	AIRE O.S. 2	CARVIN DYNAMO F.C.
ANNEZIN U.S. 2	AUCHEL F.C.	LA BASSEE F.C.E.
BARLIN A.S.	CAMBLAIN F.C.	LIBERCOURT A.F.C.
NOEUX U.S. 3	GUARBECQUE J.F.	SALOME A.S.
BAILLEUL A.S.	ATREBATE F.C. (AVESN.-SAULTY)	ARTOIS A.J./CROISILLES 2
MAROEUIL A.S. 2	HEUCHIN-LISBOURG U.S.	ECOURT J.S. 2
TILLOY F.C.	TINCQUIZEL A.S.	NEUVIREUIL/GAVRELLE
VITRY/VAL SENSEE	VALLEE TERNOISE A.S.	TORTEQUESNE F.C.
ELEU E.S.	COURRIERES A.S. 3	
LENS HAUTS F.C.	LENS U.S.O.	
LIEVIN U.S.A. 2	LIEVIN DIANA C.S.	

U15 à 8 = 30 engagés

BOUBERS U.S.	ABLAIN U.S.	COJEUL O.C. 2
BOUVIGNY F.C.	DOUVVIN E.S.	DAINVILLE F.C.
FREVENT A.S.	EVIN A.A.E.	GIVENCHY U.S.
LA COMTE O.S.	FOUQUIERES S.C.	BREBIERES/FERIN 2
ANGRES E.S.	BEUVRY U.S. 2	BURBURE O. 2
NOYELLES les VERM. A.S. 2	LABOURSE R.C.	HESDIGNEUL U.S.
PONT à VENDIN A.S.	VENDIN le VIEIL E.	LABEUVRIERE E.S.
BETHUNE A.F.C.L.L.	IZEL U.S. 2	LAPUGNOY U.S.
HAILLICOURT E.S.	MONTIGNY F.C.	LAVENTIE E.S. 2
KENNEDY R.C.V.	SOUCHEZ A.F.C.L.	NORRENT FONTES I.

Pascal WATEL



Marc TINCHON





COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION



Les groupes U13 et U11, l'alternance et les désidératas de la première phase ont été établis selon les engagements reçus.

Nous rappelons que selon l'article 6-1 de l'annexe 7.5 des Règlements Généraux du District, la commission se réserve la possibilité d'adapter les demandes des clubs en fonction des engagements et que la détermination des groupes est insusceptible d'appel.

Le critérium reprenant le samedi 20 septembre (1^{ère} Journée), il n'y aura donc pas de changement de poule, de niveau et d'alternance (pas la peine d'envoyer des mails au DSITRICT).

Néanmoins possibilité d'engager une équipe supplémentaire selon disponibilité dans les poules et alternance restante.

En cas de problème concernant l'horaire des matchs ou terrain, aviser le secrétariat du District par mail sécurisé.

Les demandes de report de match doivent se faire sur foot-club avec impérativement l'accord du club adverse et surtout une date de report de match avant.

Sans date de report la demande ne sera pas acceptée et si le match n'est pas joué, ce sera match perdu aux deux équipes.

Nous rappelons que conformément aux Règlements Généraux du District, l'envoi de mails au District, ne peut se faire que par la messagerie officielle du club et non avec l'adresse personnelle des dirigeants, joueurs ou éducateurs.

Nous demandons donc aux Présidents des clubs de faire un rappel aux membres de leur club.

Rappel :

- Le premier tour du challenge PITCH se jouera le samedi 13 Septembre 2025 comme la rentrée du foot U10 - U11.
- En U12-U13 et en U10-U11 la première phase se fera en 5 matchs et la deuxième phase en 10 matchs (5 matchs aller et 5 matchs retour).
- En U12-13 : Possibilité de faire figurer au maximum 3 U10-U11 sur la feuille de match.
- En U11 : Possibilité de faire figurer au maximum 3 U9 sur une feuille de match.

Le Président de la Commission Foot Animation :

Alain DELHAYE



COMMISSION DES COUPES SENIORS



Réunion du :	5 septembre 2025
Président :	M. Daniel SION -
Présents :	Mme Micheline GOLAWSKI - MM. Jean-Luc BERNARD - Éric CHAPPE - Gérard COFFRE - Gilbert COPPIN - Dominique GEENS - Jean Marie HUYS - André SOJKA - Richard RATAJCZAK -
Excusés :	Mme Caroline PLET –
Assiste à la Séance :	M. Denis LAMORILLE -

SENIORS

MODIFICATIONS PARTICIPATION COUPES SENIORS

Suite à la parution des groupes de R3 à D7 et courriers reçus suite à l'approbation des engagements COUPES SENIORS paru le 5 août 2025, la commission prend acte de l'engagement des équipes suivantes :

Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

Equipes de D7 : ES BOIS BERNARD ACHEVILLE.

Coupe François PLATEAU

Equipes de D1 : US LESTREM.

Equipes de D2 : US CROISILLES.

Equipes de D3 : US RUCH CARVIN - FC LA ROUPIE - AFC LIBERCOURT.

Suite à la demande de l'AS SALOME évoluant en D4 son équipe ne peut pas participer à la Coupe François PLATEAU qui est réservée aux équipes évoluant de la R3 à la D3.

Coupe Didier DEMANDRILLE

Equipes de D4 : USSM LOOS (b) - AS SALOME - AS VIOLAINES (b).

Equipes de D5 : FC BOUVIGNY.

Coupe Louis LETEVE

Equipes de D5 : US CROISILLES (b)

Equipes de D7 : ES BOIS BERNARD ACHEVILLE.

Coupe Jean-Louis MALLEZ

Equipes de D4 : US LAPUGNOY et COS MARLES (b).

Equipes de D5 : AS SALLY LABOURSE.

Equipes de D6 : ES HAILLICOURT, ESD ISBERGUES (c) et US LESTREM (b).

Equipes de D7 : FC FERFAY et ES THIENNES.

L'équipe du FC BOUVIGNY ne peut pas participer à la coupe Jean-Louis MALLEZ car elle ne fait pas partie du secteur BETHUNE et est déjà engagée en coupe Didier DEMANDRILLE.

Coupe Lucas CICA

Equipes de D6 : US LAPUGNOY

Equipes de D7 : FC AUCHEL (c) - USO DROCOURT (b) - ES HAILLICOURT (b) - AS NEUVIREUIL (c) -

L'équipe de l'ES THIENNES ne peut pas participer à la coupe Lucas CICA car elle participe à la Coupe Jean Louis MALLEZ et n'a pas engagée d'équipe B en championnat.

L'équipe C du SFC ACHICOURT ne peut pas participer à la coupe Lucas CICA car son équipe B y participe et qu'une seule équipe ne peut participer à la coupe Lucas CICA.

Coupe du TERNOIS SENIORS

Equipes de D7 : ES OURTON et US RIVIERE.

NON CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS

À la suite de la parution dans le journal du District de l'approbation des engagements COUPES SENIORS paru le 5 août 2025, les clubs suivants non pas confirmés leur engagement à ce jour, ces équipes ne pourront participer aux coupes cette saison.

Coupe François PLATEAU

Equipes de R3 : FA ARRAS (b) -

Equipes de D1 : OS AIRE (b) - CS AVION (b) - USO LENS -

Equipes de D3 : FC ANNAY - FC HINGES - AS NEUVIREUIL.

Coupe Didier DEMANDRILLE

Equipes de D5 : FC ANNAY (b) - FCH LENS -

Equipes de D6 : AG GRENNAY -

Coupe Louis LETEVE

Equipes de D4 : OC COJEUL -

Coupe Jean-Louis MALLEZ

Equipes de D4 : FC VERQUIGNEUL -

Equipes de D5 : AS VENDIN 2000 -

Equipes de D7 : RC CALONNE -

Coupe Lucas CICA :

Equipes de D6 : OC COJEUL -

Equipes de D7 : ES ALLOUAGNE (b) - OF ARRAS (c) - FC BOUVIGNY (b) - FC GIVENCHY (b) - AG GRENNAY (b)

- O LA COMTE (b) - FCH LENS (b) - AS VENDIN (b) - OSC VITRY (b) -

Coupe du TERNOIS SENIORS

Equipes de D4 : SC AUBIGNY/SAVY/CAMBLAIN - AS FREVENT -

Equipes de D5 : SC ARTESIEN (b) - US MONCHY BRETON - US PAS (b) - US ST POL (c) -

Equipes de D7 : FC VALHUON -

POINT SUR LES ENGAGEMENTS AU 5 SEPTEMBRE 2025

Compte tenu des infos ci-dessous les engagements dans les différentes coupes sont de :

- Coupe de FRANCE : possible 165 engagements, se sont engagées dans cette compétition 161 équipes.
- Coupe de la LIGUE : possible 26 engagements, 26 clubs se sont engagés dans cette compétition.
- Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN : possible 165 engagements sont engagés 165 équipes.
- Coupe PLATEAU : possible 83 engagements sont engagées 76 équipes.
- Coupe D DEMANDRILLE : possible 51 engagements sont engagées 48 équipes.
- Coupe L LETEVE : possible 43 engagements sont engagées 42 équipes.
- Coupe JL MALLEZ : possible 53 engagements sont engagées 50 équipes.
- Coupe L CICA : possible 62 engagements sont engagées 52 équipes.
- Coupe du TERNOIS : possible 21 engagements sont engagées 15 équipes.

ELABORATION DU 1^{ER} TOUR DE LA COUPE ARTOIS CHALLENGE YVES ST AUBIN

116 équipes peuvent participer au premier tour de la Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN.

Le tirage a été retransmis sur le site Facebook du District.

58 rencontres se dérouleront le 14 septembre 2025 à 15 Heures.

FEMININES

POINT SUR LES ENGAGEMENTS AU 6 SEPTEMBRE 2025

Coupe ARTOIS FEMININES à 11 Challenge Evelyn BAUDUIN : possible 19 engagements sont engagées 19 équipes.

Coupe ARTOIS FEMININES à 8 : possible 39 engagements sont engagées 39 équipes.

ELABORATION DU 1ER TOUR DE LA COUPE ARTOIS FEMININES A 8

19 rencontres programmées - 1 exempt.

Ces rencontres se dérouleront le 21 septembre 2025 aux heures de championnat.

VETERANS

MODIFICATIONS PARTICIPATION COUPES SENIORS

Suite à l'approbation des engagements COUPES VETERANS du 5 août 2025 et à la parution des groupes de championnat.

La commission rappelle que l'engagement en coupe d'ARTOIS est obligatoire (Article 4 des règlements des coupes du District) de ce fait les équipes suivantes ont été incorporées.

Coupe ARTOIS Vétérans Challenge Jacques PENNINCK.

- Equipes du samedi : ES ELEU -

- Equipes du dimanche : FC ANNAY - FC CHARCOT - ESC ILLIES AUBERS - FC RICHEBOURG -

Coupe ARTOIS Vétérans à 8 :

- Equipes du samedi : US ANNEZIN - RC BOURS - AS FREVENT - AS SAILLY LABOURSE - AS VALLEE TERNOISE -

- Equipes du dimanche : AC FLL BETHUNE - ES BOIS BERNARD - FC CHARCOT - AG GRENAY - OC COJEUL - FCH LENS - AJ NEUVILLE - AC NOYELLES GODAULT - AEP VERDREL -

POINT SUR LES ENGAGEMENTS AU 5 SEPTEMBRE 2025

Compte tenu des infos ci-dessous les engagements dans les différentes coupes sont de :

- Coupe ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK : possible 50 engagements sont engagées 50 équipes.
- Coupe ARTOIS VETERANS à 8 : possible 75 engagements sont engagées 75 équipes.
- Coupe Léonce LOYER : possible 50 engagements sont engagées 42 équipes.

ELABORATION DU 1ER TOUR DE COUPES ARTOIS VETERANS A11

La commission rappelle que suite à l'adoption du vœux lors de l'assemblée générale du 17 juin 2025 à BULLY les MINES, l'ensemble des équipes qualifiées seront mélangées et les rencontres tirées se dérouleront le jour et à l'heure de championnat du club recevant.

- Samedi 13 septembre 2025, horaire de championnat - 3 rencontres programmées.

- Dimanche 14 septembre 2025 horaire de championnat - 22 rencontres programmées.

ELABORATION DU 1ER TOUR DE COUPES ARTOIS VETERANS A8 :

- Samedi 13 septembre 2025, horaire de championnat - 12 rencontres programmées.

- Dimanche 14 septembre 2025 horaire de championnat - 25 rencontres programmées - 1 exempt.

FUTSAL

Un point sera effectué lors de la prochaine réunion.

RAPPEL REGLEMENT CONCERNANT LES COUPES

Jour des rencontres

Les rappels ci-dessous sont valables pour les équipes Seniors, Vétérans, Futsal et Féminines.

Arrêté municipal

Il sera fait application de l'article 101 des règlements généraux du District.

Signature FMI

IMPORTANT bien vérifier le résultat et les faits de match sur la FMI ou FEUILLE de MATCH PAPIER en cas de problème sur la FMI avant de signer celle-ci après match, afin d'éviter à la commission de devoir reprogrammer des matchs après tirage du tour suivant pour cause de mauvaise inscription du résultat.

Saisie des résultats

Il est rappelé qu'en application de l'article 179 des Règlements Généraux, les FMI doivent être transmises au plus tard le jour du match à 22 heures, si utilisation d'une feuille de match papier et annexe celles-ci doivent être scannées au District pour le lendemain de la rencontre au plus tard pour 12 heures.

Feuille de recette

Depuis la saison 2019/2020, il n'y a plus lieu de rédiger une feuille de recette.

Désignation du vainqueur de la rencontre en cas de match nul à l'issue de la rencontre

Le vainqueur sera désigné suivant les dispositions inscrites à l'Article 7.6 des règlements généraux du District.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR à l'attention du Président de la commission d'Appel) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le président de la commission des Coupes Seniors.

Daniel SION





COMMISSION FEMININES



CHAMPIONNAT SENIORS A 8 - Poules définitives

38 équipes engagées réparties en 4 poules de 10 avec 1 exempt dans les poules B et C, suite au retrait des équipes de WINGLES et US BOUBERS et à l'engagement tardif du RC BOURS.

Groupe A

AS Auchy – AS Barlin – US Carvin Ruch - US Grenay - RC Labourse – ES Laventie - EC Mazingarbe (b) - FC Méricourt - FC Montigny – AS Salomé -

Groupe B

OS Annequin - FC Bouvigny – FC Busnes - US Gonnehem – US Hesdigneul - ESD Isbergues – AS Vendin – ES Vendin – E. Verquin -

Groupe C

AS Bonnières - CS Habarcq – ES Haillicourt - US Saint Pol – FC Servins - AS Tincquizel – US Valhuon - AEP Verdrel – Bours FC

Groupe D

AS BBV – AS Berneville - AAE Dourges – ES Douvrin - SC Fouquières – US Lapugnoy - USSM Loos – USO Meurchin - US Noyelles sous Lens - ES Roeux -

La Présidente de la Commission
Micheline GOLAWSKI.

La Secrétaire de la Commission
Delphine BRESA.



DISTRICT ARTOIS

Chemin des Manufactures 62800 LIEVIN
Tél. : 03.21.45.63.20 – Fax : 03.21.45.63.20
E-mail : avannieuwenhuyse@artois.fff.fr

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



REGLEMENT DE LA COMPETITION SAISON 2025- 2026

Dates des différents tours:

Festival U13 G Pitch

- **1^{er} tour :** 13 Septembre 2025
- **2^{ème} tour :** 08 Novembre 2025
- **3^{ème} tour :** 31 Janvier 2026
- **Finale District :** 28 Mars 2026 Lieu à Définir

Responsable Coupe U13 G Pitch : *Didier CLAY et Alain DELHAYE*

Festival U13 F Pitch

- **1^{er} tour :** à définir
- **2^{ème} tour :** à définir
- **3^{ème} tour :** à définir
- **Finale Départementale :** 28 Mars 2026 Lieu à Définir

Responsable Coupe U13 F Pitch : *Micheline GOLAWSKI*

Chaque équipe présente devra se présenter avec :

- ✓ Les licences des joueurs et joueuses participant à la compétition (listing avec photos).
- ✓ 6 ballons de taille 4 en bon état (pour l'épreuve du défi ou jonglage).
- ✓ 2 jeux de maillots de couleurs différentes, numérotés.
- ✓ Prévoir chaussures adaptées (Terrain synthétique).
- ✓ Prévoir eau pour vos joueurs.
- ✓ 10 Joueurs minimum pour le 1^{er} et 2^{ème} tour, avec la possibilité de faire participer 3 U11.
- ✓ A partir du 3^{ème} Tour obligation de présenter 12 joueurs, avec la possibilité de faire participer 3 U11
- ✓ 1 Educateur et 1 Dirigeant par équipe sur le terrain pendant les rencontres. (aucune autre personne tolérée).

Règlement de la compétition **Festival U13 PITCH**

Article 1 : ORGANISATION DES TOURS DE QUALIFICATION

Le district organise le challenge U13 PITCH, visant à qualifier 2 équipes pour la phase Régionale (pour les garçons), pour les filles le nombre d'équipes qualifiées pour la phase régionale sera déterminé par la Commission d'Organisation

Article 2 – QUALIFICATION DES JOUEURS ET JOUEUSES

Les joueurs et joueuses ayant participé à une phase du Festival U13 ne peuvent plus, dans la même saison, participer au Festival Foot U13 Pitch avec un autre club ou entente.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard **le 31 janvier 2026**.

Possibilité de faire jouer au maximum **4 joueurs ou joueuses mutés par équipes, dont 1 hors**

période(Article 160 des Règlement Généraux de la FFF)

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour les prochaines phases du Festival Foot U13 Pitch.

- Les équipes garçons doivent être composées de 12 joueurs. 1 absence justifiée peut-être tolérée (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours)
- **Les équipes filles doivent être composées de 12 joueuses. 3 absences justifiées peuvent être tolérées (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours)**

La commission d'organisation du District statuera sur la justification des absences. Elle aura vocation à tolérer des absences non justifiées pour les équipes filles dont le club présente un effectif restreint. Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour la Phase Régionale. Les équipes U13F et U13G, respectant les critères ci-dessus, qui totaliseront le plus grand nombre de point seront qualifiées pour la Phase Régionale selon le format d'organisation de la Ligue

Article 3 – PARTICIPATION DES EQUIPES

Chaque équipe présente devra se présenter avec :

- ✓ Les licences des joueurs et joueuses participant à la compétition (listing avec photos).
- ✓ 6 ballons de taille 4 en bon état (pour l'épreuve du défi).
- ✓ 2 jeux de maillots de couleurs différentes, numérotés.
- ✓ Prévoir chaussures adaptées (Terrain synthétique).
- ✓ Prévoir eau pour vos joueurs.
- ✓ 1 Educateur et 1 Dirigeant par équipe sur le terrain pendant les rencontres.
(Aucune autre personne tolérée).

Article 4 – NOMBRE DE JOUEURS

A partir du 3^{ème} Tour

Pour les garçons, 12 joueurs par équipe : 1 seule absence justifiée sera tolérée, dans le cas contraire, l'équipe ne pourra se qualifier à la phase suivante.

Pour les filles, 12 joueuses par équipe : 3 seule absence justifiée sera tolérée, dans le cas contraire, l'équipe ne pourra se qualifier à la phase suivante.

Article 5 – Numérotation des numéros :

Pour le bon fonctionnement des épreuves, les joueurs doivent avoir le même numéro que sur la feuille de match. **Les numéros autorisés sont de 1 à 12.**

Article 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Chaque équipe se rencontrera :

- 3x20mn (pour les plateaux de 4 équipes)
 - 2 X 30minutes (pour les plateaux de 3 équipes)
 - 1 match de 2 mi-temps de 30 minutes si un adversaire
- Victoire = 3 points, match nul = 1 point, défaite = 0 point.

Un tirage au sort organisera les premières rencontres.

A l'issue des rencontres, les équipes classées aux deux premières places seront qualifiées pour le tour suivant.

En cas d'égalité au classement, les critères pour départager les ex-aequo sont :

Le premier tour se réalisera sous cette épreuve :

- 1- L'épreuve de jonglerie, le total de chaque équipe étant obtenu par l'addition de points attribués aux 9 meilleurs joueurs et 8 meilleures joueuses pour les filles.
Si l'égalité subsiste, le total des 10 meilleurs sera pris en compte, puis des 11 meilleurs et ainsi de suite.
- 2-
 - a. Réaliser 50 contacts maximum UNIQUEMENT avec les pieds, droit ou gauche, en levant le ballon avec les pieds.
 - b. 2 essais par joueur/joueuse.
 - c. NB : en cas de mauvais départ (le ballon tombe avant le 3^{ème} contact) ; le joueur peut recommencer l'épreuve, l'essai « raté » n'étant pas comptabilisé.
 - d. 20 têtes.(départ à la main)

A partir du 2nd tour, c'est l'épreuve du défi jonglage(qui se trouve en annexe) qui départagera les équipes : Il est obligatoire de le faire avant les rencontres.

Article 7 – ARBITRAGE

L'arbitrage sera effectué par un dirigeant des deux autres clubs n'étant pas en confrontations

L'arbitrage à la touche sera effectué par les joueurs remplaçants assistés par un dirigeant

Les règles sont celles en vigueur en compétition U13.

Article 8 – ACTIONS ASSOCIÉES

- Protocoles avant et après match
- Actions PEF (si possible)

Article 9 - CAS NON PREVUS

Ceux-ci seront tranchés par la Commission d'organisation responsable de la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.

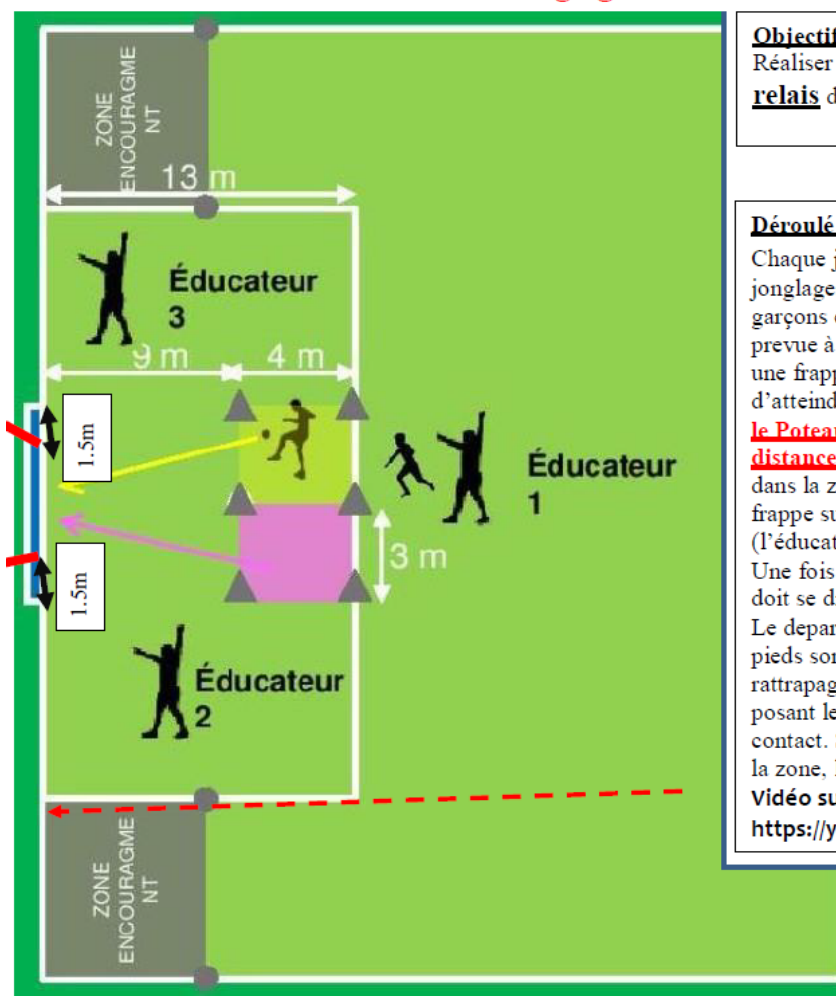
Rappel:

Lors des plateaux les équipes doivent fournir un arbitre central qui dirigera des rencontres où son club n'est pas concerné.

Les feuilles de jonglages et de matchs sont à transmettre par les clubs qui accueillent dans les 48 heures.

Les résultats des plateaux sont à saisir sur "FAL" par les clubs qui accueillent avant le dimanche soir pour les matchs se déroulant le samedi ou le jeudi soir si match le mercredi.

Du 2nd tour à la demi-finale: Défi Jonglage



Objectifs :

Réaliser le meilleur temps possible en relais de 12 joueurs.

Déroulé de l'épreuve :

Chaque joueur(se) doit réaliser des jonglages en statiques (30 pour les garçons et 15 pour les filles) dans la zone prévue à cet effet (au choix) et enchaîner une frappe de volée ou au sol afin d'atteindre la cible. Cette cible est entre le Poteau et le constri (1.5m de distance). L'entrée du joueur suivant dans la zone déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (l'éducateur lache l'épaule du joueur). Une fois le passage terminé, le joueur doit se diriger en zone d'encouragement. Le départ se fait balle à la main, les 2 pieds sont autorisés (aucune surface de rattrapage). Les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact. Si 1 pied est pose à l'extérieur de la zone, les jongles s'arrêtent.

Vidéo sur

https://youtu.be/zaLnYnwl_rE

Légende

- Tir gaucher
- Tir droitier
- Zone de jonglage pour gaucher
- Zone de jonglage pour droitier
- Zone d'encouragement

Malus

+ 2 sec par jonglage manquant (ex : 12 jongles au lieu de 30 = 18X2 sec.)

Bonus but

(1 rebond maximum avant la Ligne)

Si cible atteinte, de volée = - 10 sec.

Si cible atteinte, frappe au sol = - 3 sec.

Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe

Éducateurs

Educ.1 : gestion des départs (tenir par l'épaule le joueur en attente) et chronométrage

Educ.2 : gestion des passages (comptage et respect du pied au sol entre chaque jongle)

Educ.3 : prise de notes (comptabilisation des malus et bonus, temps) gestion des ballons et des joueurs après le tir

Si moins de 12 joueurs

Tirage au sort sur le terrain au sein de l'équipe pour compléter le nombre de joueurs manquants afin d'arriver à 12 passages : celui qui passe 2 fois, commence le relais et le termine.

Le responsable des coupes :
Didier CLAY



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



6 septembre 2025

USA LIEVIN
AJ ARTOIS

U10/U11 – U12/U13
U11 – U13